



Fermeture des caves par mon bailleur.

Par **NICO91200**, le **04/08/2011 à 14:36**

Bonjour, mon bailleur HLM veut fermer ma cave (et celle des autres locataires) au motif qu'elles sont squattées, sales, ou non entretenues par les locataires de plus mon bailleur insiste sur le fait du manque de sécurité.

La société HLM nous a conviés à une réunion d'information le 18 avril 2011; cette réunion avait pour but de débattre sur la sécurité des caves, la société voulant les fermer et les locataires les gardées.

Je viens de recevoir par la poste une lettre AR, je cite: "veuillez vider votre cave avant le 19 septembre 2011 date à laquelle elles seront murées pour dédommagement entre 2 et 3 euros" (sachant que si je loue un local, ou un box le coup sera bien supérieur au dédommagement)

Si la cave n'est pas vide à la date impartie, elle sera vidée par des agents à vos frais.

Ma question: le bailleur peut-il me reprendre ma cave sans réelle compensation ? (contre un box par exemple) de plus le délai est très faible entre la notification de la fermeture des caves et son exécution (1 mois et demi et durant la période estivale)

Merci